



VILLE D'ÉCHIROLLES

# GUIDE DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

2023/2024



# SOMMAIRE

<b>Une semaine dans les écoles d'Échirolles</b>	<b>Page 3</b>
<b>Les différents temps périscolaires</b>	<b>Page 4</b>
<b>Inscrire mon enfant aux activités périscolaires</b>	<b>Page 5</b>
<b>Inscription sur l'Espace Famille</b>	<b>Page 6</b>
<b>Réservation, modification ou annulation des activités périscolaires</b>	<b>Page 7</b>
<b>Tarifs des activités périscolaires pour les Échirollois-es</b>	<b>Page 8</b>
<b>La facturation et le paiement</b>	<b>Page 9</b>
<b>Accueils de loisirs sans hébergements</b>	<b>Page 10</b>
<b>Classes de découvertes</b>	<b>Page 11</b>
<b>Contacts</b>	<b>Page 12</b>



# UNE SEMAINE DANS LES ÉCOLES À ÉCHIROLLES

La semaine d'école s'organise sur 4,5 jours. Quatre journées pleines le lundi, mardi, jeudi et vendredi et une matinée le mercredi.

## LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7H50 - 8H35  
ACCUEIL MATIN

8H35-11H45  
TEMPS  
SCOLAIRE

11H45 - 13H35  
PAUSE  
MÉRIDIENNE

13H45-16H00  
TEMPS  
SCOLAIRE

16H00 - 17H30  
ACCUEIL SOIR OU  
ATELIER  
PÉRISCOLAIRE

17H30-18H00  
EXPERIMENTATION  
EXTENSION  
ACCUEIL\*

Écoles maternelles Daniel Casanova et Elsa Triolet :  
les horaires ont un décalage de 10 minutes avec les  
autres écoles (8h35 à 11h35 et 13h35 à 15h50).

\*Expérimentation de l'extension de l'accueil du soir de  
17H30 à 18h00 pour les groupes scolaires Paul vaillant  
Couturier et Paul Langevin (maternelles et élémentaires)

## MERCREDI

7H50 - 8H35  
ACCUEIL MATIN

8H35-11H45  
TEMPS  
SCOLAIRE

11H45-12H30  
ACCUEIL (SANS  
REPAS)

11H45- 18H00  
ACCUEIL DE LOISIRS  
DE RATTACHEMENT  
AVEC REPAS

Le mercredi après l'école, votre enfant peut-être accueilli en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec EVADE. Chaque école est rattachée à un ALSH et l'équipe d'animation vient chercher votre enfant à 11h45 directement à l'école pour l'emmener déjeuner à l'ALSH puis profiter des activités de l'après-midi. Après le repas, un temps de sieste est prévu pour les plus petits.

En savoir plus sur [echirolles.fr](http://echirolles.fr)

# LES DIFFÉRENTS TEMPS PÉRISCOLAIRES

## Les accueils du matin, du soir et du mercredi midi

---

Permettent l'arrivée et le départ échelonnés des enfants. Pendant ces temps d'accueil leur est proposé du matériel pédagogique leur permettant de jouer calmement, de dessiner, d'écouter de la musique, de lire ou de regarder des albums.

## Les ateliers découvertes du soir en élémentaire

---

Au sein de chaque école élémentaire, ces ateliers - suivant l'école, entre 3 et 7 ateliers différents proposés chaque soir - permettent de découvrir des activités ludiques, sportives, artistiques, scientifiques...

## La pause méridienne

---

Propose un repas de qualité (préparé par notre cuisine centrale) associé à un temps de détente et de relaxation pour les plus petits et d'animations manuelles, sportives ou d'expressions artistiques, pour les plus grands.

## Le mercredi après-midi

---

Les parents peuvent inscrire leur enfant en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) s'ils le souhaitent dès la fin de l'école. Un ramassage est organisé pour accompagner les enfants dans les ALSH.

En savoir plus sur [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)

## Comment inscrire son enfant aux temps du soir en élémentaire ?

Les demandes d'inscription aux ateliers découvertes et aux accueils du soir sont à effectuer auprès des Directeurs-trices de Territoire Éducatif (DTE). Chaque trimestre (la semaine de la rentrée, avant les vacances de Noël et avant les vacances de printemps), votre enfant reçoit une fiche de vœux à compléter et à remettre au-à la DTE.

**ATTENTION** : Les familles ayant besoin d'un accueil dès la première semaine de classe doivent effectuer une réservation pour les 15 premiers jours de la rentrée sur l'espace famille activité "accueil du soir" au moment de l'inscription administrative (en juin).

**Les ateliers découvertes démarreront  
le lundi 18 septembre 2023**

# INSCRIRE MON ENFANT AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**ATTENTION : IL EST OBLIGATOIRE DE CONSTITUER CHAQUE ANNEE LE DOSSIER UNIQUE DE VOTRE ENFANT POUR POUVOIR L'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE. DOSSIER À DÉPOSER ENTRE LE LUNDI 12 JUIN ET LE VENDREDI 7 JUILLET 2023.**

## CONSTITUTION DU DOSSIER UNIQUE

Je constitue mon dossier unique d'inscription :

- En ligne sur mon Espace Famille  
ou
- En déposant le dossier papier à l'Accueil Éducation en Mairie

Pièces nécessaires :

### Renouvellement du dossier de votre enfant :

- fiche sanitaire complétée et signée
- attestation de paiement de la CAF du mois en cours avec le numéro d'allocataire (pour les non-allocataires, avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022)
- pages des vaccinations du carnet de santé (uniquement si des rappels ont été effectués)
- pour le renouvellement de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ordonnance mise à jour et conduite à tenir
- assurance scolaire et périscolaire 2023/2024 pour chaque enfant

### S'il s'agit d'une première inscription :

En plus des documents demandés ci-dessus

- pages des vaccinations du carnet de santé
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, téléphone fixe, eau, bail)
- PAI complet (pour les familles concernées, se rapprocher du directeur-trice de l'école)

## INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Une fois le dossier unique constitué, saisi et validé, vous pourrez inscrire et effectuer votre réservation pour chacune des activités.

Sur l'Espace Famille jusqu'au jeudi 24 août avant 11h00 au plus tard pour le premier jour de la rentrée (le lundi 4 septembre 2023).

### ÉTAPE 1 : CRÉATION DE LA LIGNE D'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ

Je sélectionne pour mon enfant l'activité à laquelle je souhaite l'inscrire.

Je reçois par mail la confirmation de l'ouverture de la ligne d'inscription. Il est indispensable ensuite de réserver les jours souhaités (étape 2)

### ÉTAPE 2 : RÉSERVATION POUR LES JOURS SOUHAITÉS

Je choisis un planning de fréquentation pour les activités souhaitées.

- **Réservation sur mon espace famille :**
  - je choisis sur mon espace les jours souhaités.
  - je reçois un mail de confirmation.
- **Réservation à l'accueil éducation :**
  - je dépose ma ou mes fiches (restauration et/ou aux accueils périscolaires et accueil de loisirs du mercredi) en même temps que mon dossier unique d'inscription.
  - je reçois par courrier la confirmation de mon inscription. Attention, le délai de traitement peut être de plusieurs semaines.

**Attention:** nombre de places limité pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

# INSCRIPTION SUR L'ESPACE FAMILLE

L'espace famille : est un espace sécurisé et accessible 24h/24. Pour les familles n'ayant pas de compte, utiliser le lien d'activation reçu par mail. En cas de difficulté, se rapprocher du service Accueil Éducation.



[espace-citoyens.net/echirolles](http://espace-citoyens.net/echirolles)



## MON ESPACE PERSO

Identifiant  
Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe

Connexion

## JE N'AI PAS D'ESPACE

Créer votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

Avec mon espace,  
je me facilite la ville !



## CRÉATION DU DOSSIER UNIQUE

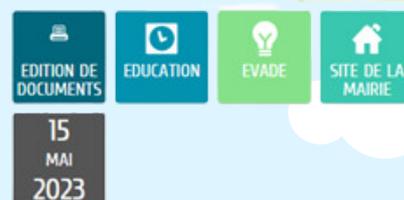
Votre enfant doit disposer d'un dossier unique d'inscription pour avoir accès aux différentes activités dès la rentrée prochaine (accueil du matin-soir, accueil du mercredi 11h45, restauration scolaire et accueil de loisirs du mercredi après-midi).

Attention aucune réservation n'est possible sans dossier unique d'inscription valide sur le Portail Famille ou bien encore traité par nos services en version papier.

Compte tenu du nombre de dossiers à traiter tout au long de l'été (2200 familles / env. 3800 enfants scolarisés), la date limite d'inscription a été fixée au **15 juillet 2022 au plus tard.**

Les dossiers retardataires ne sont pas prioritaires. Tout dossier incomplet n'est pas traité.

- ACCUEIL Direction de l'Éducation - Rez-de-chaussée Hôtel de ville  
1 place des 5 Fontaines, Echirolles - 04 76 20 63 41  
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
- EVADE (accueil de loisirs mercredis après-midi et vacances, classes de découvertes, colonies)  
36, avenue Grugliasco, Echirolles - 04 76 20 46 50  
Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Ouvert mardi et jeudi de 13h30 à 17h00



## ACTUALITÉS

- 23/06** Bienvenue sur Votre Espace Famille  
Cet espace vous permet de régler vos factures par carte bancaire en toute sécurité, réaliser diverses démarches, ... Pour accéder à votre compte, ...  
[LIRE LA SUITE](#)
- 23/06** Ouverture des inscriptions pour les mercredis 2022/2023  
Les inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire 2021/2022 ouvrent le mardi 7 juin 2022 ...  
[LIRE LA SUITE](#)

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS >](#)

- Restauration scolaire : réserver ou annuler un repas, visualiser et régler les factures (en même temps que les accueils périscolaires).
- Accueils périscolaires (matin, soir et mercredi midi) : visualiser le calendrier des temps d'accueil périscolaire de votre/vos enfant(s), visualiser et régler les factures (en même temps que la restauration). Les ateliers découvertes du soir attribués chaque trimestre sont renseignés dans un coupon qui est remis à votre enfant par le ou la DTE.
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi et vacances par l'association EVADE : effectuer des demandes ou des modifications d'inscription. Visualiser et régler les factures.

# RÉSERVATION, MODIFICATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**ACCUEIL DU MATIN, RESTAURATION, ACCUEIL DU MERCREDI 11H45-12H30**

**ACCUEIL DU SOIR UNIQUEMENT POUR LA MATERNELLE**

**Réservation, modification ou annulation possible :**

- Sur place au guichet de l'accueil de la direction de l'éducation à l'hôtel de ville. Dernier délai pour réserver la semaine suivante : le mercredi jusqu'à 17h00.
- Par internet : sur l'espace famille. Dernier délai pour réserver la semaine suivante : le jeudi avant 11h00.
- A noter : la réservation d'urgence est possible le jour-même par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 11h au 04 76 20 63 41, en cas d'hospitalisation, problème médical grave, décès, urgence professionnelle des parents ou de la personne assurant habituellement la garde de l'enfant, justificatifs à l'appui.

**ACCUEIL DU SOIR ET ATELIERS DÉCOUVERTES EN ÉLÉMENTAIRE**

La réservation, la modification ou l'annulation en cours d'année en accueil du soir uniquement doit se faire auprès du DTE de l'école : directement sur place à l'école ou en envoyant un mail au DTE. Modalités à voir auprès du référent de chaque école



**Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (fermeture exceptionnelle, grève...) ?  
Vous ne serez pas facturé, et n'aurez aucune démarche à faire.**

En cas de grève des personnels enseignant-es, des personnels ville ou EVADE, les parents sont informés par voie d'affichage et/ou par mail des risques de perturbation ou de la fermeture des services périscolaires.

En cas de grève du personnel enseignant, les services périscolaires (y compris la restauration) sont maintenus uniquement pour les enfants accueillis en classe.

# TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR LES ÉCHIROLLOIS-ES

Pour les non-Echirollois.es, des tarifs spécifiques sont appliqués. Consultez [echirolles.fr](http://echirolles.fr)

Tranches de QF 2023/2024	Tarifs 1 repas	Tarifs "panier Repas" et tarifs réduits	Accueil Matin et mercredi 11h45	Accueil soir 16h00 -17h30
0 - 254	1.83 €	0.92 €	0.35 €	0.50€
255 - 345	2.44 €	1.22 €	0.38 €	0.57 €
346 - 442	3.06 €	1.53 €	0.41 €	0.61 €
443 - 566	3.80 €	1.90 €	0.44 €	0.67 €
567 - 692	4.16 €	2.08 €	0.46 €	0.70 €
693 - 819	4.66 €	2.33 €	0.49 €	0.75 €
820 - 944	5.15 €	2.58 €	0.53 €	0.81 €
945 - 1070	5.68 €	2.84 €	0.57 €	0.85 €
1071 - 1259	6.12 €	3.06 €	0.62 €	0.94 €
1260 - 1445	6.66 €	3.33 €	0.68 €	1.02€
1446 - 1640	6.97 €	3.49 €	0.74 €	1.12 €
1641 - 1851	7.18 €	3.59 €	0.80 €	1.19 €
1852 et +	7.35 €	3.68€	0.85 €	1.28 €

## Tarifs ateliers périscolaires du soir 16h00 – 17h30

Tranches de QF 2023/2024	Tarif pour le trimestre (1)
0 - 944	7.81 €
945 et +	11.16 €

(1) Tarification au trimestre. Le tarif est fixe quel que soit le nombre d'ateliers attribué.

## Tarifs extension accueil du soir 17h30 – 18h00

Tranches de QF 2023/2024	Tarif de la période (2)
0 - 566	27.60 €
567 - 1070	34.56 €
1071 et +	41.52 €

(2) Tarification à la période (de vacances scolaires à vacances scolaires)

## Tarifs pénalités

Non respect du règlement	Majoration du tarif
En cas de défaut d'inscription	+ 100 %
En cas de retard inférieur ou égal à ½ heure	+ 50 %
En cas de retard supérieur à ½ heure	+ 100 %

# FACTURATION ET PAIEMENT

**Toute réservation vaut engagement de paiement.**

- Toute annulation hors délai est facturée.
- Les factures sont établies par la ville chaque mois pour l'accueil du matin, la restauration et l'accueil du soir. Les ateliers sont facturés une fois par trimestre. Paiement sur l'Espace Famille ou à l'Accueil Éducation.
- Les factures restauration et périscolaire non soldées à la date limite de paiement sont automatiquement adressées au service de gestion comptable de Saint Martin d'Hères (Trésor Public ) pour recouvrement.

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités.

Vous avez la possibilité de régler vos factures par :



Paiement en ligne par carte bancaire sur votre espace famille



Carte bancaire au guichet de l'Accueil Éducation



Chèque à l'ordre du Trésor Public par voie postale ou au guichet de l'Accueil Éducation



Espèces (jusqu'à 300€) au guichet de l'Accueil Éducation

## **API Particulier**

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Ville s'est dotée d'un service de l'État, API Particulier, permettant de collecter le quotient familial des familles à partir du numéro allocataire CAF du/de la représentant-e légal-e ayant la charge de l'enfant.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (RGPD), le-la représentant-e légal-e autorise la ville à collecter cette donnée lorsqu'il-elle signe la fiche sanitaire de liaison lors de la constitution du dossier unique d'inscription. En cas de refus d'accès, un courrier en ce sens devra être adressé à l'Accueil de la Direction de l'Éducation.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont destinés aux enfants de 3 à 13 ans. Les enfants sont accueillis par tranches d'âge afin de proposer des activités adaptées à chacun-e.

Selon la période et le temps, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités ludiques, manuelles (peinture, perles...), créatives (cuisine, jardinage...), corporelles (théâtre, danse...), sportives, culturelles (cinéma, visite des musées et expositions)... Une grande attention est portée aux activités ludiques d'intérieur comme d'extérieur : jeux de société, grand jeux, randonnées vélo et trottinettes, sorties nature (montagne et lac), piscine...

Des semaines découvertes et un mini-camp sont proposés aux enfants de 10 à 13 ans pour qu'ils se retrouvent pendant les vacances autour d'une thématique sportive ou culturelle qu'ils ont choisi.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### MERCREDI APRÈS-MIDI (inscription à l'année ou au trimestre)

- **Demi-journée avec repas de 11h45 à 18h00**

Votre enfant est pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs-trices d'ÉVADE. Il est accompagné en bus ou à pied à l'ALSH auquel est rattaché son groupe scolaire. Le repas est servi sur place. Vous pouvez venir chercher votre enfant entre 17h00 et 18h00 à l'accueil de loisirs.

- **Demi-journée sans repas de 13h30 à 18h00**

Vous emmenez votre enfant dans l'accueil de loisirs auquel vous avez choisi de l'inscrire. Vous pouvez venir le chercher entre 17h00 et 18h00.

### VACANCES SCOLAIRES (inscription à la semaine)

- **Journée avec repas**

Arrivée entre 8h00 et 9h30 et départ entre 17h00 et 18h00.

- **Matin sans repas**

Arrivée entre 8h00 et 9h30 et départ entre 11h30 et 12h00.

- **Après-midi sans repas**

Arrivée entre à 13h30 et 14h00 et départ entre 17h00 et 18h00.

Règlement intérieur et tarifs sur [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)



## Une volonté politique partagée

La ville d'Échirolles a fait le choix de créer les conditions matérielles et financières pour que les enfants scolarisés en élémentaire puissent bénéficier de séjours en classes de découvertes.

Elle s'appuie pour ce faire sur EVADE avec laquelle les enseignant-tes désireux-ses de partir sont amené-es à travailler. Cette collaboration avec l'école publique trouve sa concrétisation dans le développement d'une offre importante de classes de découvertes, à la mer et à la montagne. Les classes de découvertes font partie intégrante du projet pédagogique porté par les enseignant-es qui répond aux attendus du socle commun de connaissances de l'Education Nationale.

Chaque année, ce sont environ 450 enfants échirollois qui bénéficient de ces séjours. Ceci représente un effort financier important, réparti entre les classes de montagne et les classes de mer. Cette activité place Échirolles dans une position singulière vis-à-vis des autres communes, que ce soit du fait du volume d'activité ou du montant financier que cela représente.

## L'enfant au cœur du dispositif

Ce choix politique répond à des objectifs forts, tant en terme de lutte contre les inégalités sociales et de lutte contre l'échec scolaire, que sur le plan éducatif. Les classes de découvertes sont un moyen privilégié de préparation à la citoyenneté et participent à la socialisation et au développement de l'autonomie de l'enfant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)



# CONTACTER LE SERVICE ACCUEIL ÉDUCATION



RDC Hôtel de ville,  
1 place des Cinq Fontaines  
38130 ECHIROLLES



04 76 40 63 41



[accueil.education@echirolles.fr](mailto:accueil.education@echirolles.fr)



Ouverture public :

Lundi au vendredi, de 13h30 à 17h00



# CONTACTER EVADE



36, avenue de Grugiasco  
38130 Echirolles



04 76 20 46 50



[inscription@evade-asso.fr](mailto:inscription@evade-asso.fr)

ECHIROLLES  
VACANCES  
ANIMATION  
DEVELOPPEMENT  
EDUCATIF

**évade**

Accueil physique et téléphonique :

- Lundi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00
- Mardi : 13h30-17h00
- Mercredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00
- Jeudi : 13h30-17h00
- Vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00

